

## **Les 4 militantEs toulousainEs du Boycott d'Israël doivent être relaxéEs !**

ATTAC Toulouse apporte son soutien total à Bernard, Jean-Pierre, Loïc et Yamann, convoqués au tribunal de Toulouse le 30 juin.

Ils sont poursuivis pour "*entrave à l'exercice normal d'une activité économique* » à la suite d'une dénonciation de deux organisations pro-israéliennes dont la LICRA locale.

Que leur reproche-t-on ? D'avoir simplement participé à deux distributions de tracts dans l'espace public toulousain fin 2014 et début 2015 dans le cadre de la campagne internationale **Boycott – Désinvestissement - Sanctions** Cette campagne, à l'image de celle du boycott de l'Afrique du Sud dans les années 80, est une démarche citoyenne et non violente, initiée par la société civile palestinienne pour en finir avec l'impunité de l'état d'Israël.

Le droit de critiquer un État qui ne respecte pas le droit international, qui occupe, colonise et pratique une politique d'apartheid, ne peut être remis en question.

Ce droit se trouve au cœur même de la notion de société démocratique.

Comme les gouvernements suédois, néerlandais et irlandais, comme la FIDH qui viennent de le réaffirmer, ATTAC Toulouse demande le respect de la liberté d'expression et d'opinion pour la campagne BDS.

ATTAC Toulouse refuse une justice d'exception qui veut criminaliser la solidarité envers les droits du peuple palestinien.

**ATTAC Toulouse appelle à participer au rassemblement de solidarité devant le tribunal de Toulouse le jeudi 30 juin à partir de 13h.**

**« Nous ne savons que trop bien que notre liberté est incomplète sans celle des Palestiniens ... » Nelson Mandela – 1997**

